

**M. le Président:** Je vérifierai. Si ma mémoire est bonne, la première question que j'ai entendue avait trait à la désindexation des pensions et la seconde aux prestations d'assurance-chômage. C'est ce que j'ai entendu, mais je vérifierai volontiers les «bleus».

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre est-il en mesure de nous annoncer le programme pour la semaine prochaine? Sinon, voudrait-il nous dire quand se tiendra une réunion des leaders parlementaires pour en discuter?

**Une voix:** Où est Lewis?

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** En l'absence du leader adjoint . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** J'ai l'intention d'inviter le député qui, à titre de leader adjoint de l'opposition officielle, agit au nom du député de Windsor-Ouest (M. Gray), de même que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et les membres de leur personnel à venir prendre le thé et discuter des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine.

J'espère que la Chambre donnera son consentement unanime quand on invoquera le Règlement dans le courant de la journée pour annoncer les résultats de cette réunion.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, avant la pause de midi, j'essayais d'expliquer certaines des inquiétudes que nous éprouvons à l'égard de la teneur de ce projet de loi.

A mon avis, nous pouvons démontrer que cette vente n'est pas nécessairement dans l'intérêt de l'économie du Canada.

### *Société Les Arsenaux canadiens Liée*

Elle ne sert certainement pas les intérêts des employés des Arsenaux canadiens qui s'inquiètent au sujet de leur pension et de leur sécurité d'emploi. En outre, comme à la suite de cette vente, ils ne seront plus visés par le même Code du travail, ils craignent de se retrouver sans agent négociateur et que leur convention collective ne soit pas protégée pendant la période de transition.

Je m'inquiète de voir que le gouvernement n'a pas cherché à parvenir à une entente satisfaisante avec SNC ou à faire savoir à cette société tout ce que représentait l'achat des Arsenaux canadiens. De toute évidence, le gouvernement a voulu profiter de sa majorité pour faire adopter ce projet de loi sans tenir compte de ses conséquences pour les employés.

Les Arsenaux canadiens Limitée avaient de bonnes relations de travail et je crois que c'est également le cas de la nouvelle société. Le gouvernement est toutefois prêt à opérer ce transfert sans veiller à ce que ces bonnes relations de travail soient maintenues. Si le député du parti libéral et moi n'avions pas retardé l'adoption du projet de loi et insisté pour tenir des négociations avec le groupe SNC, il est fort possible que les employés des Arsenaux canadiens auraient été prêts à faire la grève pour protester contre le traitement injuste dont ils ont fait l'objet au cours de cette période de transition. Ce n'est pas le genre de société que SNC pensait acheter.

Les députés se rappellent peut-être la manifestation faite sur la colline par les employés des Arsenaux canadiens. Il est déjà incroyable qu'ils aient jugé utile de recourir à cette mesure. Les manifestants portaient des macarons disant qu'ils étaient membres d'un syndicat explosif. Ce qu'ils voulaient dire, c'est que l'agitation ouvrière est très dangereuse dans leur domaine et que le gouvernement aurait donc dû veiller à prendre toutes les mesures nécessaires avant de procéder à la vente.

Le projet de loi en est à l'étape de la troisième lecture et c'est donc la dernière fois que nous pourrions en discuter. Pouvons-nous espérer voir le gouvernement agir plus prudemment à l'avenir à l'égard des privatisations? Dans l'affaire qui nous intéresse, il y a eu des gaffes à toutes les étapes. Ce projet a été mal planifié et on a vraiment fait preuve de négligence à l'égard des employés concernés, qui n'ont pas participé aux négociations. Tous le processus est resté secret au point où ceux qui y ont participé se sentaient mal à l'aise. Même les ministériels ont eu l'impression d'être mal informés.

● (1510)

Je veux parler de la procédure pendant quelques instants car elle est essentielle aux préoccupations du gouvernement relatives à la vente future des sociétés d'État. Les choses se passeront peut-être plus en douceur à l'avenir car le gouvernement a tiré la leçon de cette affaire qu'il a menée de façon déplorable.